



COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 19 octobre à 20h30 se sont réunis, au foyer culturel de Lamorlaye sous la présidence de Monsieur Chermet, les membres du Comité Syndical dûment convoqués dans les formes légales.

Membres présents :

M. Chermet et M. Rosenfeld (Orry la Ville), M. Gonçalves (Pontarmé), M. Dubourg et M. Briche (La Chapelle en Serval), Mme Cellier et M. Mariage (Coye La Forêt), M. Facq et M. Marchal (Lamorlaye), Mme Devost (Thiers sur Thève)

Absents excusés :

Mesdames Chamayou, Font, Pening
Messieurs Gaudubois et Lefèvre

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h35 sous la présidence de M. Chermet, Président.

M. le Président accueille et présente M. Alain Mariage, nouveau délégué en remplacement de M. Mentheour (Coye-la-Forêt).

1 SECRÉTARIAT DE SEANCE

M. Facq est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Président commente l'ordre du jour et informe le Comité Syndical du déroulement de la séance.

2 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 30 MARS 2023

Aucune remarque n'est faite sur ce compte-rendu.

Après délibération, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0



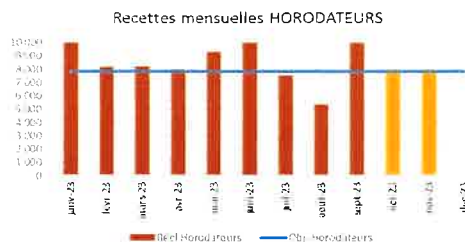
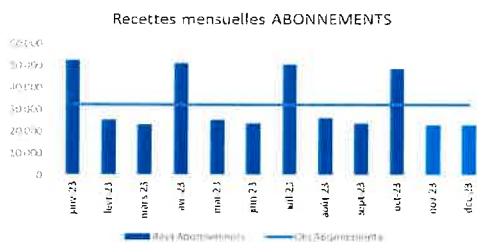
3 AVANCEMENT BUDGÉTAIRE AU 30/09/2023

M. Le Président présente dans un premier temps aux élus l'avancement des engagements et des prévisions de recettes et dépenses pour la section fonctionnement.

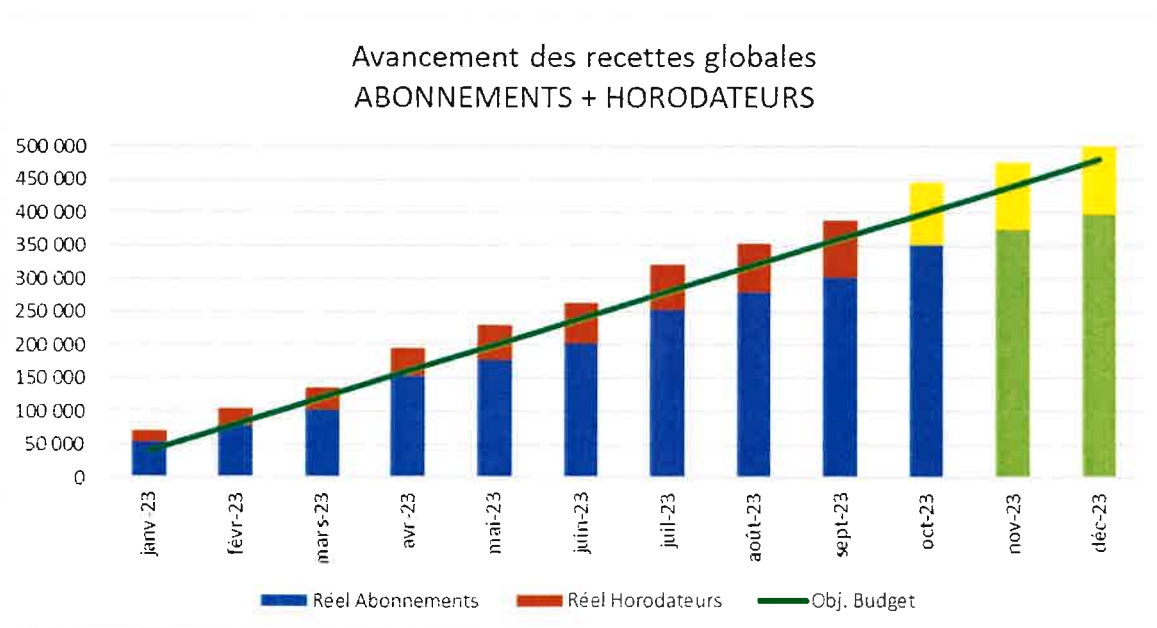
Section Exploitation :

Recettes :

Les graphiques ci-dessous illustrent les recettes mensuelles de l'année 2023 concernant les abonnements (à gauche) et les horodateurs (à droite). Les bâtons foncés (bleus et oranges) correspondent au réalisé, tandis que les bâtons clairs correspondent à des estimations sur la base des réalisés des trois derniers mois :



Le cumul prévisionnel de recettes pour l'année 2023 est illustré sur le graphique ci-dessous :



Nota : Les bâtons bleus et oranges correspondent au réalisé concernant respectivement les recettes abonnements et les recettes horodateurs, tandis que les bâtons verts et jaunes correspondent à des estimations sur la base des réalisés des trois derniers mois) :



Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion des Parkings d'Orry-la-Ville

Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le

ID : 060-256004060-20231019-2023_CR003-AU

S²LOW

Les perspectives sont les suivantes :

Horodateurs :	102 000 €	pour 94 000 budgétés	(+8 000 €)	+8,5%
Abonnements :	397 000 €	pour 386 000 budgétés	(+11 000 €)	+2,8%
Global :	499 000 €	pour 480 000 budgétés	(+19 000 €)	+4,0%

Dépenses :

Au 30 septembre seulement 299 800 € de dépenses ont été réalisées pour 514 415 € de dépenses budgétées. Ceci représente 58% d'avancement seulement (au lieu de 9/12 = 75%). Ceci s'explique par les facteurs suivants :

- Non règlement pour l'instant des 26 k€ annuels de location SNCF ;
- Peu de travaux réalisés à ce jour en maintenance ;
- Pas d'impôt sur les sociétés payé (23 k€ provisionnés au budget) ;
- Pas de prestation de service engagée (5 k€) ;
- Etc.

Les perspectives sont les suivantes :

Charges générales :	220 000 €	pour 271 000 budgétés	(-51 000 €)
Charges de personnel :	163 000 €	pour 173 000 budgétés	(-10 000 €)
Etc. (ce sont les deux principaux postes de dépenses)			
Dépenses Globales :	453 000 €	pour 514 000 budgétés	(-61 000 €)

Le SICGPOV dispose donc d'une enveloppe disponible pour des travaux et des prestations de 51 000 € (si les prévisions se confirment, et sans engagement supplémentaire).

Dans l'absolu, le SICGPOV pourrait disposer d'une réserve de $+19 - (-61) = +80$ k€ par rapport au budget, du fait des excédents de recettes attendus, en dehors du cadre contraignant qui lui est imposé par les règles budgétaires en matière de comptabilité publique (les dépenses sont limitées à celles qui sont inscrites et votées au budget primitif).

Section Investissement

A ce jour, les amortissements ont été provisionnés (46 320 € de recettes, conforme au budget).

Le SICGPOV a engagé 45 625,90 € de dépenses d'investissement (sur les 359 000 € « possible » sur le plan budgétaire) :

28 999,50 €	Restes à réaliser 2022 (travaux 2022 – PIVETTA)
2 750,00 €	Frais d'études (2022 – ACP Ingénierie – Phase APS)
3 750,00 €	Frais d'ingénierie (2022 – ACP Ingénierie – Phases VISA, DET, AOR)
4 621,00 €	Mise aux normes de l'escalier « Forêt » (PIVETTA Bâtiments)
5 415,40 €	Ponts Wifi et Dômes de vidéosurveillance (2023 – DACHE)



Le Président indique qu'il serait possible d'investir davantage si besoin. Pour mémoire, selon les conclusions du ROB, notre capacité d'investissement est d'environ 48 000 € / an en moyenne sur 5 ans. Depuis le début de la mandature (4 ans), nous avons engagé 101 600 € d'investissements (soit 25 000 € en moyenne / an).

4 ACTUALISATION DE L'ARRETÉ DE REGIE

M. le Président informe les élus que depuis le 1^{er} janvier 2023, l'ordonnance du 23 mars 2022 et le décret d'application du 22 décembre 2022 ont supprimé le régime historique de responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables publics et des régisseurs, et instauré un régime de responsabilité unifié.

Dans ce cadre, les régisseurs sont justiciables comme ils l'étaient précédemment devant la CDBF (cour de discipline budgétaire et financière), mais dans un cadre précisé et resserré. Ils peuvent être sanctionnés en cas d'infractions prévues par l'ordonnance et sont susceptibles de faire l'objet de poursuites judiciaires en cas d'infraction de la loi pénale (par exemple : détournement de fonds).

Les autres fautes sont de la compétence du supérieur hiérarchique et peuvent dans certains cas faire l'objet de sanctions administratives.

Les missions des régisseurs demeurent inchangées et ces derniers continuent d'être les garants de la garde et de la conservation des fonds et valeurs qu'ils recueillent ou qui leur sont avancés par les comptables publics, du maniement des fonds et des mouvements de comptes de disponibilités, de la conservation de pièces justificatives ainsi que la tenue de la comptabilité des opérations. Ils demeurent soumis aux contrôles du comptable et de l'ordonnateur.

Les modifications essentielles relatives aux régisseurs concernent, à l'instar des comptables, les mécanismes de cautionnement et d'assurance : ainsi l'obligation de cautionnement et l'assurance en vue de couvrir la responsabilité personnelle et pécuniaire disparaissent. Les anomalies de caisse sont à la charge de la collectivité.

En conséquence, pour la mise à jour des informations réglementaires sur la responsabilité, il convient de réviser l'arrêté de régie.

Il convient par ailleurs de revoir le montant maximum de l'encaisse.

Il est proposé de fixer ce montant à 70 000 € par mois et 100 000 € le dernier mois du trimestre calendaire.

Il est demandé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer le nouvel arrêté de régie (qui a reçu un avis conforme du Service de Gestion Comptable le 27 septembre 2023).

Après délibération, le Comité Syndical à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer le nouvel arrêté de régie.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0



5 DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGÉTAIRES

M. le Président propose au Comité Syndical de voter les décisions modificatives suivantes :

A) Décision modificative n° 1 - Ouverture de crédit au chapitre 041 (section investissement)

Transfert des frais d'études (Aménagement du parking Forêt – Mission APS), du compte 2031 au compte 2135 (section investissement).

Ceci permet le rattachement de ces frais (2 750 € HT soit 3 300 € TTC) à l'actif concerné.

Il faut ouvrir des crédits budgétaires si on veut pouvoir utiliser le chapitre d'ordre 041.

Chapitre	Article	Désignation	Section	Objet	BP 2023	Proposé	BP révisé
041	2031	Transfert au sein de la section d'investissement – Frais études	Invest.	Recette	0 €	3 500 €	+ 3500 €
041	2135	Transfert au sein de la section d'investissement – Inst. générales		Dépense	0 €	3 500 €	+ 3500 €

Après délibération, la décision modificative n°1 est approuvée à l'unanimité.

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

B) Décision modificative n° 2 - Ouverture de crédits supplémentaires aux chapitres 65 et 11 (section exploitation)

Il convient de procéder à une décision modificative en section d'exploitation :

- Au chapitre 65 afin de pouvoir verser les indemnités des élus suite à la revalorisation en juillet 2023 et subvenir à des dépenses supplémentaires de maintenance logiciel (même chapitre).
- Au chapitre 11 afin de pouvoir financer d'éventuelles dépenses de sous-traitance qui s'avèreraient nécessaires d'ici la fin de l'exercice.



Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion des Parkings d'Orry-la-Ville

Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le

ID : 060-256004060-20231019-2023_CR003-AU



Chapitre	Article	Désignation	Section	Objet	BP 2023	Proposé	BP révisé
011	611	Sous-traitance	Fonct.	Dépense	10 000 €	+20 000 €	30 000 €
065	6531	Indemnités élus		Dépense	19 473 €	+2 000 €	21 473 €
067	6718	Autres charges exceptionnelles		Dépense	325 584,87 €	-22 000 €	303 584,87 €

Après délibération, la décision modificative n°2 est approuvée à l'unanimité.

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

6 RAPPORTS DE DÉLÉGATION

M. le Président rappelle les documents adressés aux élus en amont de la séance :

- Rapport d'avril-mai-juin 2023
- Rapport de juillet-août-septembre 2023

Il est proposé de passer en revue les différents sujets et de répondre aux éventuelles observations ou questions des élus, selon l'organisation suivante :

- Travaux réalisés et sujets soldés
- Avancement des dossiers en cours
- Sujets nécessitant une décision
- Les nouveaux sujets

Les sujets évoqués sont rappelés ci-dessous, ainsi que les décisions prises le cas échéant.

Travaux réalisés et sujets soldés

- Remise en état (et en conformité) des escaliers en sortie du sous-terrain
Travaux achevés (PIVETTA 4 631 € HT)

Il est décidé de remettre en peinture les murs autour de l'escalier au début du printemps prochain, et de recenser d'ici-là les éventuelles autres zones qui en auraient besoin, et pourraient être traitées à la même occasion.

Il est suggéré de recourir à un prestataire externe pour ces travaux de peinture.



- Remise en état des portiques d'entrée des parkings
Travaux achevés sur 3 portiques (CRENEAU EMPLOI 1 974,65 € HT, matériels inclus).
Les élus déplorent la durée selon laquelle ces travaux ont été réalisés.

Les bandes réfléchissantes autocollantes (rouges et blanches) restent à coller.

Il est décidé de faire réaliser (rapidement) le 4^{ème} portique (Commelles), dans la mesure où il reste des matériels et produits pour le faire sans achat supplémentaire.

- Réfection des marquages au sol des parkings (et de l'esplanade)
Travaux achevés (EIFFAGE 10 194,45 € HT)

Cofinancement : 8 334,75 € HT pour le SICGPOV + 1 859,70 € HT pour la mairie

Le SICGPOV a « perdu » 60 places de stationnement payantes. Les usagers du parking « Forêt » sont ravis, ceux de l'esplanade toujours aussi indisciplinés, malgré une meilleure visibilité des marquages au sol.

Des compléments restent à réaliser (Stop, et 19 places de la voie de sortie du parking « Serval »)

- Réaménagement de la voie cyclable en entrée de site
Travaux initiés en février 2021, commandés par le SICGPOV en août 2021, et achevés seulement en août 2023 (entreprise CATELOT, financés finalement par la CCAC).

Le SICGPOV a exprimé et présenté les compléments qu'il serait souhaitable de réaliser pour améliorer la visibilité et la sécurité des cyclistes sur le site : marquages au sol, panneaux signalétiques, etc. Il a été question en particulier de l'aménagement de la voie verte côté "Coye", et de sa continuité pour la traversée du site.

M. Dubourg expose au Comité les éléments qui ont été discutés début octobre entre la CCAC et le Collectif pour les mobilités actives de l'Aire cantilienne, concernant le site de la gare.

Il demande au Comité Syndical si les 7 places de stationnement payantes situées en long en entrée de site (côté Orry-La-Ville) pourraient être supprimées, pour permettre l'élargissement de l'arrivée de la voie cyclable sur le site (côté Orry-La-Ville), et favoriser le croisement des cyclistes à cet endroit (la bande protégée par les plots étant trop étroite pour cela).

Le Président indique n'avoir reçu aucune demande officielle à ce sujet, c'est pourquoi cette décision n'a pas été portée à l'ordre du jour, et soumise au vote du Comité. Il demande toutefois aux membres présents de s'exprimer s'ils le souhaitent sur le sujet.

Au vu des échanges intervenus, les avis sont partagés. Le Comité Syndical n'est pas foncièrement opposé à cette éventualité, à condition que ceci s'inscrive dans un projet global cohérent, notamment en ce qui concerne la largeur des voies cyclables : les élus ne comprennent pas l'intérêt d'avoir une voie de 2 à 3 mètres de large sur le site, alors que les voies d'accès permettant d'y accéder font tout au plus 1,2 m de large.

Le Président rappelle que le stationnement sur l'esplanade est réservé aux usagers occasionnels qui payent via l'horodateur plus cher que les abonnés, en contrepartie d'une proximité plus grande avec la gare, et que cette zone de stationnement est très souvent saturée.



Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion des Parkings d'Orry-la-Ville

Envoyé en préfecture le 26/10/2023
Reçu en préfecture le 26/10/2023
Publié le
ID : 060-256004060-20231019-2023_CR003-AU

Il rappelle par ailleurs que le SICGPOV a dépensé beaucoup d'énergie et largement contribué à favoriser le développement des « mobilités douces » depuis 4 ans, comme le montre le tableau ci-dessous, bien que la compétence « mobilité » ait été retirée de ses attributions en juillet 2021 :

Dates	Projet / Action	Détail actions	Objectifs	Coût Global	Coût SICGPOV	Subvention	Partenaire
2021	Achat et pose de 50 arceaux 3 points	Achat de 50 arceaux vélos	Sécurisation des parcs à vélos	5 016,71 €	3 621,71 €	1 395,00 €	ALVEOLE
2021	Abri Vélos Sécurisé	Construction abri Instruction et suivi dossier Raccordement électrique	Sécuriser les VAE	40 558,00 €	12 167,00 €	28 391,00 €	PNR
2021	Réorg. Abris 2 roues	Déplacement du double abri vélo / moto	Gain en capacités	2 215,00 €	2 215,00 €		
2022	Surveillance abris 2 roues	Achat de 2 caméras HD	Sécurité vélos & usagers	2 137,00 €		2 137,00 €	SNCF
2022	Aire auto-stop	Suppression d'une place pour création arrêt sécurisé	Favoriser covoiturage	2 000,00 €	2 000,00 €		
2021 à 2023	Déplacement voie cyclable	Déplacement voie Pose de potelets Peinture au sol	Sécuriser cyclistes Rendre visibles les voies cyclables	3 010,00 €	155,00 €	2 855,00 €	CCAC
2023	Covoiturage "Acoté"	Affichages et mise disposition 2 arrêts	Favoriser covoiturage				PNR
2023 à 2024	Extension couverture du double abri	Pose de 2 extensions de part et d'autre de l'abri	Mettre à l'abri tous les vélos	13 145,00 €		13 145,00 €	SNCF
Montants globaux :				68 081,71 €	20 158,71 €	47 923,00 €	

Le président rappelle également que les capacités d'accueil « 2 roues » ont beaucoup évolué depuis 2020, comme en témoignent les tableaux ci-contre :

Il rappelle que des projets visant à sécuriser davantage les stationnements cyclables sont en instruction dans le cadre des obligations qui incombent à la SNCF en la matière.

Le SICGPOV pousse la SNCF pour qu'elle investisse en particulier dans un équipement sur le parking « Forêt ».

Plutôt qu'un abri fermé, il est envisagé de remplacer 5 blocs « crocos » par une consigne sécurisée ALTAO Duplex de 10 places, permettant une double sécurisation.

		Capacités - Août 2020				
		Descritif	Type	Vélos	Scoters	Motos
SICGPOV		Esplanade	Découvert	6		
		Abri vélo 18 places 1	Couvert	18		
		Abri vélo 18 places 2	Couvert	12	2	
		Double abri Varennes	Couvert			10
	Total des capacités SICGPOV :				36	2

		Capacités - Fin 2023				
		Descritif	Type	Vélos	Scoters	Motos
SICGPOV		Esplanade	Découvert	12		
		Abri vélo 18 places 1	Couvert	18		
		Abri vélo 18 places 2	Couvert		6	3
		Double abri mixte	Couvert	20	2	8
		Double abri mixte	Découvert	16		2
		Abri sécurisé PNR	Couvert	24		
Total des capacités SICGPOV :				90	8	13



Avancement des dossiers en cours

- Vidéosurveillance :

Monsieur le Président prend la parole : « La préfecture ne nous autorise pas à surveiller la voie publique au niveau de l'esplanade, malgré l'autorisation qui nous a été donnée par la mairie (qui détient le pouvoir de police sur le territoire). Nous avons mis en place les masquages demandés sur les caméras concernées, et devons soumettre un nouveau dossier à la préfecture (attente du rapport révisé de la société DACHE devant compléter le dossier) ».

- Aménagements cyclables (Obligations SNCF) :

La surveillance des stationnements « vélos » a été renforcée. Il est prévu de doubler la surface couverte du double abri vélo installé sur le parking « Serval », et d'installer une consigne à vélos de 10 places sur le parking « Forêt » (projet en instruction).

- Conventionnement avec Orry-La-Ville :

Un projet de convention est en cours de préparation par le SICGPOV.

Il visera à formaliser l'ensemble des échanges et flux financiers avec la Mairie d'Orry-La-Ville, concernant la gestion et l'entretien de l'esplanade de la gare, la mise à disposition de ses agents (occasionnelle et permanente).

Sujets nécessitant une décision

- Renouvellement de la convention SNCF pour l'occupation du parking « Serval » :

La convention d'occupation a été renouvelée début octobre, jusqu'au 31 décembre 2024.

En vue de la poursuite de l'exploitation de ce parking au-delà de 2024, le Comité Syndical décide d'engager une étude auprès d'un cabinet de conseil, pour s'informer sur le cadre juridique et le formalisme associés aux procédures de « manifestation d'intérêt spontanée ». Une telle procédure étant susceptible de faciliter le renouvellement à plus long terme de la convention d'occupation, en respectant la législation en matière de mise en concurrence.

- Remplissage de l'abri vélo sécurisé :

L'abri reste sous utilisé maxi observé 20 vélos / avec 34 abonnés. Actuellement 37 abonnés, et 15 demandes en attente. Le Comité décide d'augmenter encore le surbooking, en exploitant dans un premier temps les badges d'accès encore disponibles. Il sera étudié au besoin d'autres modalités d'exploitation de cet abri pour les années à venir.

- Raccordement électrique de la cabane de chasse présente sur le site :

Le Comité est d'accord pour favoriser le raccordement électrique de cette construction depuis les locaux, aux frais du Domaine de Chantilly. Cet aménagement fera l'objet le cas échéant d'une convention avec l'Institut de France, laquelle sera soumise au Comité ultérieurement.



- Réparation d'éclairages défaillants :

Le Comité donne son accord pour l'engagement de la proposition de la société LAMI pour la fourniture et le remplacement de 10 éclairages LED défaillants sur les parkings, pour un montant de 5 312 € HT. Il sera demandé la mise à disposition d'une nacelle et de 2 opérateurs habilités par les communes de Coye-La-Forêt et Orry-La-Ville (comme en juin 2023).

- Remplacement du système d'alarme :

Deux propositions financières de la société LAMI sont présentées au Comité, qui donne son accord pour l'engagement de ces travaux selon l'offre qui s'avèrera la plus intéressante sur le plan technique. M. Gonçalves referra un point avec l'électricien avant de décider du choix du matériel (montant des travaux de l'ordre de 3 300 € HT).

- Refonte du site Internet :

Il est proposé aux élus une refonte du site internet, en vue de :

- Répondre aux nouveaux critères d'ergonomie, de fluidité et d'organisation ;
- Simplifier l'organisation et la prise en main du site pour déposer et gérer du contenu sur l'activité de façon simple et rapide ;
- Ajouter quelques fonctionnalités afin que les usagers soient informés plus rapidement ;
- Adapter l'ergonomie des contenus à l'ensemble des appareils (Smartphone, tablette).

La proposition financière (2 560,00 € HT plus 585,00 € HT pour la maintenance annuelle) reçue de la société LARRUE (prestataire actuel) est discutée.

Le Comité s'accorde sur la nécessité de rénover le site, mais suggère de vérifier auprès du prestataire que les développements proposés permettront effectivement de simplifier la prise en main du site pour déposer et gérer du contenu sur l'activité de façon simple et rapide, sans compétence particulière. Il est demandé que les élus soient associés le cas échéant à la conception du nouveau site, pour que son ergonomie convienne à nos besoins.

M. Gonçalves vérifiera ces différents aspects avant de commander la refonte du site.

- Installation d'un réseau WIFI public sur le site de la gare :

Le Président présente l'offre reçue de la société CITY PASSENGER qui a réalisé une nouvelle visite sur le site le 5 octobre dernier.

Il s'agit de profiter du raccordement à la fibre des bureaux pour proposer aux usagers de l'esplanade un réseau wifi public. Le budget comprend des frais Fixes (1 087 € HT unitaire), et des charges d'exploitation (1 176 € HT annuel), couvrant pour moitié environ l'accès à la fibre (nécessaire à l'exploitation pour remédier aux soucis de réseau sur le site), et la mise à disposition du réseau Wifi public.

Les élus donnent leur accord pour l'engagement de ce projet. Ils s'interrogent toutefois sur l'intérêt de grouper les deux actions.



Les nouveaux sujets

- Reprise des subventions inscrites au compte d'exploitation :

Monsieur le Président indique que la trésorerie nous presse pour réaliser une opération de reprise de subventions pour mettre nos comptes en conformité avec les règles comptables. Il s'agirait d'une opération inverse de l'opération de rattrapage d'amortissement réalisée en 2022 qui aurait dû solder également cette question.

A la suite de la réunion du 11 octobre 2023, deux options seraient envisageables. Ces deux options vont être instruites, en vue d'un choix qui sera effectué début 2024 lors du débat d'orientation budgétaire. Un certificat administratif sera établi pour pouvoir clôturer les comptes de cette année, et justifier de ce report sur le prochain exercice.

- Entretien des espaces verts 2024 :

Le Président rappelle avoir dénoncé récemment le contrat annuel ID VERDE (tacitement reconductible) en vue d'un changement éventuel d'organisation pour les années à venir.

Il est envisagé un fonctionnement sous forme de bons de commande, plutôt qu'un forfait annuel dont le SICGPOV ne maîtrise pas l'organisation et la planification.

Un cahier des charges est en préparation et une consultation sera engagée prochainement. Il sera débattu en commission technique en novembre 2023 de l'organisation envisageable, et du choix du (ou des) prestataire(s) pour les différents travaux de l'année 2024.

- Déménagement (éventuel) des locaux d'exploitation :

Le Président rappelle aux élus que les locaux d'exploitation sont situés sur la parcelle louée à la SNCF, sur laquelle le SICGPOV n'a aucune certitude à ce jour au-delà du 31 décembre 2024.

Il est envisagé d'acheter à la SNCF le morceau de terrain concerné, mais cette option n'est pas acquise. Le Président informe le Comité qu'il a pris contact avec l'Institut de France, lequel pourrait mettre à disposition une partie de son foncier si un déménagement de nos locaux était nécessaire. Deux options alternatives sont donc envisageables, et en cours d'instruction.

- Autres réflexions soumises au Comité :

Le Président soumet au Comité les sujets suivants :

- Le policier municipal aimerait pouvoir disposer d'une trottinette électrique (tout-terrain) pour optimiser ses nombreux déplacements en journée sur le site.

Après discussion, les élus ne sont pas opposés à cette idée, mais suggèrent le choix d'un modèle adapté aux déplacements sur les parkings.

- Il pourrait être intéressant d'étudier le remplacement des cartes d'abonnement « papier » (que certains usagers sont tentés de reproduire) par des cartes à puce programmables que le SICGPOV n'aurait pas besoin de remplacer chaque année.

Le projet sera instruit dans les prochains mois, pour étudier la faisabilité, les coûts, et les implications (avantages et contraintes) que cela pourrait avoir pour les usagers et pour le contrôle des titres de stationnement.



- Il est suggéré de renforcer la signalétique sur site (et sur le site Internet) au moyen d'affichages, de plans des parkings, d'instructions (etc.) susceptibles de faciliter la vie des usagers occasionnels.

Ce sujet, rejoignant la conception du site internet, sera abordé en commission technique.

7 TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS 2023

A l'issue des échanges précédents, il apparaît que le cumul des travaux et investissements envisagés pour cette fin d'année sont compatibles avec les capacités budgétaires qui subsistent.

Le montant global des travaux envisagés fin 2023 s'établit à environ 28 000 €, dont 20 000 € pour la section exploitation et 8 000 € pour la section investissement.

8 PROCHAINES ÉCHÉANCES

- Prochaine commission technique : 14 novembre 2023 à 20H30
- Prochaine(s) commission(s) finances en janvier 2024
- Prochains Comités Syndicaux en février 2024 (DOB) et avril 2024 (budget)

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun membre ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 23h25.

A Orry-la-Ville, le 24/10/2023

Le Président

Éric CHERMET

